



Resiliation d'un bail pour une personne de 78 ans

Par **lissia**, le **21/12/2009** à **11:27**

Bonjour, rnrnma mère 78 ans et mon frère 56 ans vivent ensemble après plus de 50 ans dans une maison ou le nouveau propriétaire leur a resilier le bail et suite qu'il a enlever la toiture sans la prévenir, fuite d'eau ,plafond qui tombe ect.. rnrnun de mes frère leur a trouver un logement en urgence par contre cher, petit ,sans fenetre seulement des velux electrique, je trouve que son moral ne va pas elle ne bouge plus passe sa journée dans son fauteuil et dit toujours il n' y a pas de fenetre pour voir .rnrnvoila que je lui est trouver un pavillon avec fenetre et jardin quel est leur préavis pour la resiliation du bail des gens me dise un mois ,faut -il un certificat médical.rnrnmerci pour votre aidernrncordialement

Par **jeetendra**, le **21/12/2009** à **14:02**

[fluo]ADIL DES YVELINES[/fluo]rnrn3 rue Jean Mermoz à Versailles.rnrnL'ADIL 78 vous accueille sans rendez-vous :rnrndu lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30,rnrnle jeudi de 9h à 12h30rnrnle vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.rnrnRenseignements au : 0 820 16 78 78 (0.12 cts/m) rnrnBonjour, un préavis réduit de un mois est possible dans ce cas, contactez l'Association Adil à Versailles pour confirmation, bon après-midi à vous.